

# RÉSIDENCES AUTONOMIES

## LES DISPONIBILITÉS

### Résidence Autonomie La Ressence

Chemin de la Ressence  
83100 Toulon  
04 94 27 52 02

ressence@ccas-toulon.fr

Direction : Sylvain ROUCHALEOU

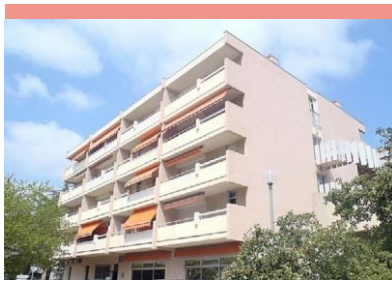


### Résidence Autonomie Le Port Marchand

Place du Commandant Laurenti  
83000 Toulon  
04 94 03 37 00

portmarchand@ccas-toulon.fr

Direction : Sylvain ROUCHALEOU



### Résidence Autonomie Le Porphyre

Boulevard Pellicot  
83200 Toulon  
04 94 92 05 92

porphyre@ccas-toulon.fr

Direction : Sylvain ROUCHALEOU



Les Résidences Autonomie du CCAS de Toulon 100% habilitées à l'aide sociale permettent l'accueil de personnes au sein d'appartements ou de pavillons avec jardinet souhaitant bénéficier d'un cadre de vie sécurisant et de services adaptés à leur besoins. (repas, aide et soins à la personne, animations, sorties, présence d'un personnel 24h/24h)

#### Liste des disponibilités au 01/05/2024

Résidence Autonomie La Ressence			Résidence Autonomie Le Port Marchand			Résidence Autonomie Le Porphyre		
Nature	Disponibilités	Tarifs*	Nature	Disponibilités	Tarifs*	Nature	Disponibilités	Tarifs*
Studio 33m <sup>2</sup>	1	40,38€/jours	Studio 28m <sup>2</sup> avec balcon	0	46,47€/jours	Studio 25m <sup>2</sup> avec balcon	0	54,50 €/jours
Pavillon 30m <sup>2</sup> avec jardinet	0	46,63 €/jours	Studio 35m <sup>2</sup> avec balcon	0	54,99 €/jours	Studio 32m <sup>2</sup> avec balcon	0	57,15€/jours

\*Tarifs incluant 20 repas par mois obligatoires.

\*Tarifs n'incluant pas les aides éventuelles permettant une prise en charge partielle ou totale des frais d'hébergement ou restauration.

## AIDES AU FINANCEMENT DU SÉJOUR ET DES SERVICES

- **Aide sociale**

Les Résidences Autonomie du CCAS de Toulon sont 100% habilitées à l'aide sociale. Validation et obtention de l'aide sociale auprès des services du Conseil Départemental.

- **Aide au logement**

Les Résidences Autonomie sont conventionnées avec la CAF permettant des aides au logement pour les personnes accueillies. Validation et obtention des aides auprès des services de la CAF.

- **Aide Personnalisée à l'Autonomie**

Les résidents peuvent bénéficier de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie pour la participation aux financements de services à domicile (aide au ménage, aide aux courses, aide au repas, garde de jour). Validation et obtention des aides auprès des services du Conseil Départemental.